

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 12/01/2026 - 424 - 2018 B 01700 - 842 190 043 - A.T.G

Exercice ouvert le	01/10/23	et clos le	30/09/24	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SAS A.T.G. 15 RUE DE L'EGLISE 77170 BRIE-COMTE-ROBERT			
SIRET 8 4 2 1 9 0 0 4 3 0 0 0 1 3		Mél : jeremy.lanouet@gmail.com	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Autres commerces de détail spécialisés d Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	☐
Autres dispositifs	☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
AGC CER FRANCE NEIDE 56 rue Langlois 91490 MILLY-LA-FORET			
Tél : 0164982828		Tél :	
OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :	
		Date : 28/03/25 Lieu : BRIE-COMTE-ROBERT	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Qualité et nom du signataire : DG MR LANOUE	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :			

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD[illegible]

N° de Dossier : 018171

En Euro

5002

AGC CER FRANCE NEIDF 56 rue Langlois 91490 MILLY-LA-FORET

SAS A.T.G.

15 RUE DE L'EGLISE

77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MELUN

15 DEC. 2025

DÉPOSÉ LE

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2025

SIE	N° dossier	Clé	Régime EM	Insp
N° Siret	84219004300013			

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		SAS A.T.G.		Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise		15 RUE DE L'EGLISE		77170 BRIE-COMTE-ROBERT				
SIRET		8 4 2 1 9 0 0 4 3 0 0 0 1 3						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent* 12				
				Exercice N clos le				
				3 0 0 9 2 0 2 4				
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010		012				
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	3 211	030	2 629		582	
	Immobilisations financières* (1)	040		042				
	Total I (5)	044	3 211	048	2 629		582	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
		Marchandises *	060	12 003	062	868		11 136
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *		068		070			
		Autres* (3)	072	7 528	074			7 528
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	4 935	086			4 935	
	Charges constatées d'avance*	092		094				
Total II	096	24 466	098	868		23 599		
Total général (I + II)		110	27 677	112	3 496		24 181	
PASSIF						Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120					1 000	
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126					100	
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					6 944	
	Report à nouveau	134					-1 233	
	Résultat de l'exercice	136					-4 039	
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142					2 772	
Provisions pour risques et charges		Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					169	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166					2 368	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 5 658)	172					6 262	
	Comptes courants d'associés	173					12 610	
	Autres dettes	175						
	Produits constatés d'avance	174						
Total III		176					21 409	
Total général (I + II + III)		180					24 181	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	1 631	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.T.G.

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le													
					3	0	0	9	2	0	2	4						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209					210			56 048						
	Production vendue	{	biens	215					214									
	services *		217					218										
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222						
	Production immobilisée *								224									
	Subventions d'exploitation reçues								226									
	Autres produits									230								
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)												232		56 048				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)								234			28 385						
	Variation de stocks (marchandises) *								236			2 652						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)								238									
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *								240									
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)										242		20 269				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *)										243		672	244		3 557	
	Rémunérations du personnel*									250								
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252								
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)										255			254		439	
	Dotations aux provisions									256								
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259						262								
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																	
Total des charges d'exploitation (II)												264		55 302				
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270		746				
Produits financiers (III) 280 20												Charges financières (V)		294		6		
Produits exceptionnels (IV)												290						
Charges exceptionnelles (VI) {												dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	4 800
												dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)												306						
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)												310		-4 039				
B- RÉSULTAT FISCAL												Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		4 039		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*								316									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles								318									
	Provisions non déductibles*								322									
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)										324		1 982				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247								330		4 302						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option									249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997								
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986								987			342					
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies I)	181								989									
ZRD (44 terdecies)	127								138									
Basins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991								344									
ZFANG (44 quaterdecies)	345																	
BUD (44 sexdecies)	992								993									
Deductions	Créance due au titre du report en arrière du déficit								346			350						
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)								655									
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)								643									
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)								645									
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)								647									
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)								648									
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)								641									
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)								990									
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)								649									
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS												Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		2 245	354
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *								356									
	Déficits antérieurs reportables : *	2 245 dont imputés sur le résultat :												360		2 245		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS												Bénéfice col.1 Déficit col.2		370		0	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS A.T.C.I.										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 362	442		444		446	2 362				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	1 102	452		454	1 102	456					
	Matériel de transport	460	1	462		464		466	1				
	Autres immobilisations corporelles	470	848	472		474		476	848				
Immobilisations financières		480	3 615	482		484	3 615	486					
TOTAL		490	7 928	492		494	4 717	496	3 211				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 443	532	337	534		536	1 780				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	558	542	543	544	1 102	546					
	Matériel de transport	550	1	552		554		556	1				
	Autres immobilisations corporelles	560	792	562	56	564		566	848				
TOTAL		570	2 794	572	937	574	1 102	576	2 629				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1 AGENCEMENTS		2		3		4		5			
		BOUTIQUE											
		6		7		8		9		10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1	1 102	1 102											
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578 1 102	580 1 102	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1) 579				Régularisations 590		583	594	595					
TOTAL				596	585	597	599						

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.T.G.

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640	868	642		644		646	868
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	868	682		684		686	868

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	4 757
Déficits transférés de plein droit (article 209- II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	2 245
Déficits reportables		984	2 512
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	2 512

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée			374	9 481
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	6 514
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SAS A.T.G.		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2023		et clos le : 30/09/2024	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salaires".



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30/09/2024

SIREN

842190043

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A.T.G.

ADRESSE (voie)

15 RUE DE L'EGLISE

CODE POSTAL

77170

VILLE

BRIE-COMTE-ROBERT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille LANOUEF Prénom(s) JEREMYNom d'usage % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 100,00Naissance : Date 04/07/1980 N° Département 77 Commune MELUN Pays FranceAdresse : N° 41 Voie RUE DE PARISCode postal 91100 Commune CORBEIL-ESSONNES Pays FranceTitre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2024

SIREN

8 4 2 1 9 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.T.G.

ADRESSE (voie) 15 RUE DE L'EGLISE

CODE POSTAL 77170

VILLE BRIE-COMTE-ROBERT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SAS A.T.G.
Numéro de siret 84219004300013

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Désignations	Montant
PROV CFE 09/12 2024	504
Total des charges à payer	504

Désignation de l'entreprise SAS A.T.G.
Numéro de siret 84219004300013

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE
 Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

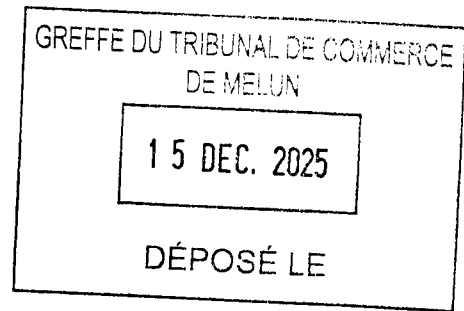
SAS A.T.G.

SAS AU CAPITAL DE 1 000 €

Siège social : 15 RUE DE L'ÉGLISE

77170 BRIE-COMTE-ROBERT

RCS n° 842 190 043 – RCS MELUN



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

PROCÈS-VERBAL

Le 15/12/2024 à 10h00 au siège social

Le 15 décembre 2024, l'associé unique de la société SAS A.T.G. s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation régulière qui lui a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur LANOUEJ Jérémie, Président et associé unique de la société.

La Présidence constate que :

Est présent :

- Monsieur LANOUEJ Jérémy, propriétaire de 100 actions, représentant 100 voix.

Soit 1 associé présent, totalisant 100 actions sur les 100 composant le capital social.

La Présidence déclare que l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer.

Documents mis à disposition :

- Feuille de présence
- Inventaire
- Comptes annuels (bilan et compte de résultat)
- Annexe comptable
- Texte des résolutions

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des comptes et approbation des comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2024
- Affectation du résultat
- Quitus à la Présidence
- Rémunération de la Présidence
- Situation du compte courant d'associé
- Délégation de pouvoir

DÉCISION N°1 – Approbation des comptes

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 faisant apparaître un résultat déficitaire de -4 039 €.

Quitus entier est donné à la Présidence.

Décision adoptée à l'unanimité.

DÉCISION N°2 – Affectation du résultat

La perte de -4 039 € est affectée au report à nouveau débiteur.

Aucune distribution de dividendes n'est intervenue.

Décision adoptée à l'unanimité.

DÉCISION N°3 – Rémunération de la Présidence

La rémunération brute de la Présidence est fixée à 0 €.

Les frais professionnels peuvent être remboursés sur justificatifs.

Décision adoptée à l'unanimité.

DÉCISION N°4 – Situation du compte courant

Compte courant débiteur de Mr Cornille Christophe (ex-président) : 1630.59€

Cette dette n'ayant pu être réglée depuis 30 /09/2021, décision est prise d'entrer la dette en perte sèche et définitive.

de fait, elle cessera d'apparaître sur les comptes.

Compte courant créditeur de Monsieur LANOUET Jérémie : 12 610,25 €.

Aucune rémunération n'a été appliquée.

Décision adoptée à l'unanimité.

DÉCISION N°5 – Délégation de pouvoir

Tous pouvoirs sont donnés pour formalités.

Décision adoptée à l'unanimité.

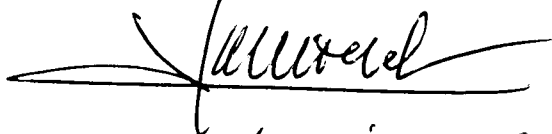
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à BRIE-COMTE-ROBERT,

Le 15/12/2024

Signature :

Monsieur LANOUET Jérémie



“ pour validation des comptes
sous réserve ”